

Feuille d'Avis du district de Courtelary

Edition du 12 juin 2020

Comptes municipaux 2019

Le Conseil municipal de Villeret a approuvé, dans sa séance ordinaire du 25 mai 2019, les comptes communaux 2019.

Ceux-ci bouclent avec un résultat à 0 pour le compte général alors que le budget 2019 prévoyait un excédent de charges de 21 700 fr. En effet, le compte de résultat enregistrant un excédent de revenus et les amortissements ordinaires étant inférieurs aux investissements nets, un amortissement supplémentaire de 33 100 fr a été comptabilisé, selon les normes MCH2.

Le compte de résultat global, comprenant le compte général financé par les impôts et les trois financements spéciaux financés par les taxes, enregistre un excédent de charges de 65 300 fr.

Au niveau de la fortune, l'excédent du bilan au 31 décembre 2019 s'élève à fr. 1 144 000 fr.

Au sujet des comptes de résultats, l'exécutif se déclare satisfait de la santé financière et apporte quelques commentaires sur certains chapitres de la comptabilité communale :

Le chapitre « formation » enregistre un excédent de charges de 690 800 fr. (budget 741 100 fr.). L'économie d'environ 50 000 fr. découle principalement de charges moins élevées du syndicat scolaire.

Le chapitre « transports et télécommunications » enregistre un excédent de charges de 472 000 fr. (budget 444 900 fr.). Les dépenses supplémentaires proviennent principalement de l'entretien des machines et outils de la voirie.

Le chapitre « FS alimentation en eau » enregistre un excédent de charges de 20 600 fr. (budget zéro). Ce résultat déficitaire s'explique par des dépenses nécessaires à l'entretien du réseau d'eau. Pour information, la vente d'eau propre ainsi que les émoluments de base ont généré des revenus de 180 400 fr. Les taxes uniques de raccordement, quant à elles, sont virées directement dans le financement spécial et par conséquent ne modifient pas le résultat du service.

Le chapitre « FS traitement des eaux usées » enregistre un excédent de charges de 29 300 fr. (budget zéro). Ce résultat déficitaire s'explique par la décision de l'assemblée municipale, sur proposition de l'exécutif, de diminuer le prix du m³ des eaux usées de 3 fr. 50 à 2 fr. 35 (- 33%) en 2018. Pour information, les taxes variables ainsi que les émoluments de base ont généré des revenus de 206 800 fr. Les taxes uniques de raccordement, quant à elles, sont virées directement dans le financement spécial et par conséquent ne modifient pas le résultat du service.

Le chapitre « FS gestion des déchets » enregistre un excédent de charges de 15 300 fr. (budget 0 fr.). Ce résultat déficitaire s'explique par la décision par l'assemblée municipale, sur proposition de l'exécutif, de diminuer la taxe annuelle de base des déchets de 120 fr à 100 fr pour les personnes seules et de 240 fr à 200 fr pour les couples. Les taxes de déchets des entreprises n'ont pas été modifiées.

Le chapitre « impôts » enregistre un total de revenus de 2 482 900 fr. (budget 2 707 000 fr.). Dans le détail les impôts représentent : pour les personnes physiques 1 692 000 fr. (budget 1 590 000 fr.) / pour les personnes morales 149 000 fr. (budget 696 000 fr.) / pour la taxe immobilière 203 000 fr. (budget 200 000 fr.) / pour les impôts des frontaliers 336 000 fr. (budget 350 000 fr.).

Le chapitre « péréquation financière LPFC » enregistre un excédent de charges de 63 300 fr. (budget 132 500 fr.).

Le chapitre « rendement des immeubles PF » enregistre un excédent de revenus de 184 000 fr. (budget 29 000 fr.). Cette différence est due en partie au frais prévus pour le raccordement au chauffage à distance de tous les immeubles PF qui ont finalement été reportés en 2020. Pour information, les revenus liés à la location des terrains et droits de superficie à 76 000 fr.

Le chapitre « amortissements PA existant / réserve d'amortissements » enregistre des charges de 338 300 fr. (budget 305 200 fr.). Ce montant se compose de 305 200 fr. d'amortissements relatifs au patrimoine PA existant lors de l'entrée en vigueur du MCH2 (à amortir en 8 ans dès 2016) et 33 100 fr. au titre de réserve d'amortissements supplémentaires.

Au sujet des investissements, l'exécutif apporte quelques commentaires :

Le compte des « investissements » enregistre des dépenses de 1 058 600 fr., des recettes de 2 000 fr., soit des charges nettes de 1 056 600 fr.

Les principales dépenses ont été engagées pour : la rénovation du collège pour 1 024 700 fr. / les routes communale pour 9 600 fr. / la correction des cours d'eau pour 19 400 fr. et l'organisation du territoire (révision PAL pour 2 800 fr.)

Ces comptes ont été contrôlés par la commission de vérification en date des 03 et 04 juin 2020 dans les locaux de l'administration communale.

L'exécutif remercie vivement Mme Barbara Hertig pour la bonne tenue des comptes communaux ainsi que la commission de vérification des comptes pour ses remarques constructives et son contrôle minutieux des deniers publics.

Le Conseil municipal engage vivement les citoyennes et citoyens à accepter les comptes 2019 de la commune de Villeret qui enregistrent un résultat à zéro pour le compte général et un déficit de 65 342 fr. pour le compte global.

L'exécutif donne rendez-vous aux citoyennes et citoyens de Villeret le 29 juin 2020 à 19h30 à la halle de gymnastique pour la passation et l'approbation des comptes communaux 2019.

Course des aînés

La course des personnes âgées prévue le mardi 1^{er} septembre 2020, et à laquelle sont conviées les personnes de plus de 70 ans, est annulée en raison de la situation sanitaire. Pour la remplacer, et dès que ces mêmes conditions sanitaires le permettront, un souper avec animation sera organisé pour les personnes de plus de 65 ans. Cette manifestation permettra de soutenir l'économie locale qui en a certainement besoin. Une première action a déjà été menée, début mai, et destinée à tous les couples ou personnes de plus de 65 ans, qui ont reçu un arrangement floral préparé par la maison Gonthier Fleurs. Ce geste a été très apprécié en rapport aux très nombreux remerciements qui ont été adressés au Conseil municipal.

Route fermée : Erratum

Villeret Energie SA nous communique que la **rue des Planches** et non la rue Jacques-René Fiechter comme transmis par erreur à la Feuille d'avis du district de Courtelary, sera fermée du lundi 15 au jeudi 18 juin, entre les numéros 4 et 7. Pour la grande majorité des résidents de cette rue l'itinéraire en provenance de la croisée avec les rues Neuve et Tivoli devra être privilégié.

Combe-Grède

Une séance réunissant Jura bernois Tourisme, Parc régional Chasseral, les bénévoles du sentier, Berne Rando et la commune, est agendée le 23 juin prochain pour évoquer les problèmes de parc et d'accès au parc de la Combe Grède afin de tenter de trouver une solution permettant d'améliorer la sécurité tant pour les riverains que pour les promeneurs cheminant le long de la rue de la Combe Grède.

Halle de gymnastique

Le Conseil municipal a décidé une réouverture progressive du complexe communal. Toutefois les vestiaires restent fermés jusqu'à nouvel avis ! Les utilisateurs sont priés de contacter l'administration afin de connaître les conditions d'utilisation de la halle.

Commission d'école

Arrivé à la fin du délai permettant de faire part de son intérêt pour siéger à la commission d'école, le Conseil municipal proposera à la prochaine assemblée des délégués de nommer M. Thor Maeder.

Œuvres sociales

Nous avons reçu la décision du canton concernant le détail du décompte d'aide sociale 2019 que nous imputons en 2020. La dépense, de 494 631 fr. sera de 8 431 fr. plus élevée que le montant budgété.

Compensation des charges

La décision du canton en rapport avec la compensation des charges concernant les transferts de charges résultant d'une nouvelle répartition des tâches entre le canton et les communes pour l'année 2020 mentionne une dépense de 174 207 fr. alors que le montant prévu au budget était de 169 900 fr.

Prestations complémentaires

C'est une somme de 213 982 fr. que nous allons dépenser cette année dans le compte « Part communale aux prestations complémentaires », nous avons dépensé 207 225 fr. en 2019. Le compte « Part communale aux allocations familiales » mentionnera une dépense de 4 188 fr. alors qu'elle était de 5 554 fr. en 2019. La contribution totale 2020 sera donc de 4 130 fr. inférieure aux prévisions budgétaires.

Analyse de l'eau

Le dernier rapport d'analyse de l'eau réalisé par RuferLab suite à notre prélèvement du 26 mai 2020 à la Rue des Pontins 9 mentionne les résultats suivants : Escherichia coli / germe(s)/100ml : 0 ; Entérocoques / germe(s)/100ml : 0 ; Germes aérobies / germe(s)/ml : 1. Dans le réseau, une eau est considérée comme potable au point de vue bactériologique lorsqu'elle ne contient ni Escherichia coli, ni Entérocoques dans 100 ml et moins de 300 germes aérobies par ml.

Villeret, le 8 juin 2020

Le Conseil municipal